



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 84674

Texte de la question

M. Julien Dray appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation financière dans laquelle se trouve la Fédération des maladies orphelines. La pérennité de cette association est aujourd'hui menacée suite au non-versement des subventions qui lui étaient destinées en 2005 en vertu de l'axe 3 du Plan national maladies rares. Dans la mesure où la Fédération des maladies orphelines effectue un travail considérable d'information et d'écoute, reconnu par tous comme de première utilité, ce gel financier est incompréhensible. En conséquence, et sauf à prendre acte du fait que le plan national maladies rares n'engageait que ceux qui y ont cru, il lui demande de s'expliquer sur ce retard et de préciser les délais les plus brefs dans lesquels il entend régulariser cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84674

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 889